



ARST AVOCATS

PANORAMA DES IMPACTS DU COVID-19 SUR LES CONTRATS EN COURS AU 12 MARS 2020

Volet 2 : "LES CONTRATS IT"

- 2.1 Contrat SaaS
- 2.2 Contrat de développement et de distribution conjoints d'une solution



2.1 CONTRAT SAAS

	IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE	RISQUES INDUITS	CE QUI PEUT ETRE FAIT AVENANT « COVID-19 » AU CONTRAT
POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> Fermeture de la société cliente en tant qu'établissement non essentiel à la nation 	<p>Impossibilité de prendre les décisions nécessaires à la vie du contrat:</p> <ul style="list-style-type: none"> Passage d'une phase de pilote à une phase de run Renouvellement/prorogation du contrat <p>pouvant entraîner la fin prématurée du contrat</p>	<ul style="list-style-type: none"> Décaler les dates de prise de décision d'industrialisation ou de renouvellement/prorogation du contrat Geler la solution SaaS et les obligations de chaque partie pendant une certaine période Calculer le décalage de la prise de décision au prorata du coût de la solution et préciser les délais de paiements
	<ul style="list-style-type: none"> Ralentissement ou engorgement des services de la société cliente (opérationnels, comptabilité, juridique) en raison notamment de la mise en place de l'activité partielle Ralentissement ou engorgement de l'activité de la startup en raison notamment de la mise en place de l'activité partielle 	<p>Non-respect des délais :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour le set-up et la recette de la solution (date de set up, correction des anomalies, réception du procès-verbal de validation) Pour la maintenance (horaire de l'assistance, correction des anomalies) Pour le calendrier de pilotage <p>pouvant entraîner des retards dans le calendrier prévu et le paiement d'indemnités</p>	<ul style="list-style-type: none"> Etaler les dates et les délais prévus Redéfinir les calendriers sur un rythme moins soutenu
	<ul style="list-style-type: none"> Manque de visibilité sur l'atteinte du ROI de la solution 	<p>Impossibilité de calculer objectivement le ROI pouvant entraîner la fin du contrat ou une négociation du prix à la baisse</p>	<p>Redéfinir des règles plus souples et plus larges de calcul du ROI, compte tenu des sous-jacents de calcul ROI qui ont évolué ou sont perturbés</p>
CE QUI N'EST PAS IMPACTE	<ul style="list-style-type: none"> Propriété intellectuelle Confidentialité Données personnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Hébergement Sécurité Niveaux de service 	



2.2 CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET COMMERCIALISATION CONJOINTS D'UNE SOLUTION

	IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE	RISQUES INDUITS	CE QUI PEUT ETRE FAIT AVENANT « COVID-19 » AU CONTRAT
POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> Fermeture d'un partenaire en tant qu'établissement non essentiel à la nation, empêchant de suivre au plus près le développement de la solution et de le commercialiser 	<p>Impossibilité de prendre les décisions nécessaires à la vie du contrat:</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de nouveaux développements ou modification des développements afférents à la solution Renouvellement/prorogation du contrat <p>pouvant entraîner des blocages et éventuellement la fin prématurée du contrat</p> <p>Difficulté à mettre en œuvre la clause de prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> pour la licence d'utilisation de la solution, en raison d'un prix basé sur une utilisation de la solution pour la commercialisation de la solution, en raison d'une clé de répartition de prix non utilisables <p>pouvant entraîner un déséquilibre financier dans le contrat</p>	<ul style="list-style-type: none"> Redéfinir les modalités de prise de décision pour les nouveaux développements Décaler les dates de prise de décision de renouvellement/prorogation du contrat Geler le contrat et les obligations de chaque partie pendant une certaine période Ajuster les prix pendant la période de crise sanitaire en fonction de l'utilisation et de la commercialisation réelle de la solution
	<ul style="list-style-type: none"> Ralentissement ou engorgement des services au sein des entreprises partenaires (opérationnels, comptabilité, juridique) en raison notamment de la mise en place de l'activité partielle 	<p>Non-respect des délais :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour le set-up et la recette de la solution (date de set up, correction des anomalies, réception du procès-verbal de validation) Pour le calendrier de pilotage/les réunions du comité de suivi Pour la maintenance (horaire de l'assistance, correction des anomalies) <p>pouvant entraîner des retards dans le calendrier prévu et le paiement d'indemnités</p>	<ul style="list-style-type: none"> Etaler les dates et les délais prévus Redéfinir les calendriers sur un rythme moins soutenu
CE QUI N'EST PAS IMPACTE	<ul style="list-style-type: none"> Propriété intellectuelle Droit de propriété Confidentialité Données personnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Hébergement Sécurité Niveaux de service 	